



Conseil général
Échange

A0607-CG-078

**Analyse de la conjoncture économique : les enjeux du budget de
Monique Jérôme-Forget**

30, 31 mai et 1^{er} juin 2007

- Siège social
- Bureau de Québec

Centrale des syndicats du Québec
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7
Adresse Web : <http://www.csq.qc.net>

Téléphone : (514) 356-8888
Téléphone : (418) 649-8888

Télécopie : (514) 356-9999
Télécopie : (418) 649-8800

Budget de Monique Jérôme-Forget : la meilleure façon de maigrir : s'imposer soi-même une famine

Les personnalités, expériences et visions distinctes de Michel Audet et de Monique Jérôme-Forget nous auraient laissé croire que cette dernière transformerait, de manière remarquable, les grands traits du budget déposé en février dernier par son prédécesseur. L'ajout de 700 millions de dollars de revenus de péréquation provenant du fédéral représentait aussi l'occasion d'initier quelques mesures supplémentaires intéressantes. Or, à l'examen du contenu du budget déposé par Mme Jérôme-Forget le 24 mai dernier, il semble que cette dernière ait abandonné entièrement sa marge de manœuvre créatrice pour tout mettre dans une seule et unique mesure : encore plus de baisses d'impôt. En effet, hormis quelques initiatives ici et là, ce budget reprend pour l'ensemble et se limite aux engagements mis sur la table par monsieur Audet.

Par contre, l'architecture générale du budget et sa logique à long terme sont fortement imprégnées de la personnalité et des façons de faire de notre « Dame de fer » du Québec (je sais que cette comparaison la flatte toujours). La préoccupation affichée de donner des baisses d'impôt à la classe moyenne, cache mal l'objectif premier de Jérôme-Forget de réduire la taille et le rôle de l'État distillé tout au long de son discours budgétaire. « Contrôle sévère des dépenses », « modernisation de l'État » et « réduction de la fonction publique » sont autant des plus beaux trophées dont elle se vante. Si aucune mesure précise ne laisse paraître cette volonté de couper dans les dépenses publiques, le budget Jérôme-Forget met en branle un processus qui rendra inévitable cette situation dans les années à venir : réduisons maintenant de manière importante et rapide les impôts afin de provoquer un éventuel déficit qui forcera à l'austérité budgétaire. Bien qu'appréciées par quelques citoyens¹, les baisses d'impôt jouent, ici, le rôle du cheval de Troie du néolibéralisme.

Des baisses d'impôt pour les mieux nantis

La ministre des Finances a littéralement mis tous ses œufs dans le même panier en dirigeant directement les 700 millions de dollars de péréquation supplémentaire vers des baisses d'impôt. Cette mesure vient s'ajouter à un nombre déjà important de mesures fiscales annoncées par son prédécesseur et elle coûtera, au gouvernement du Québec, plus de 294 millions de dollars cette année et près de 1,3 milliard pour l'année 2008-2009.

¹ Encore une fois, un récent sondage Léger effectué pour Le Devoir en fin de semaine démontrait que 70 % des citoyens étaient contre les baisses d'impôt annoncées.

	Budget Audet	Budget Jérôme-Forget	
	2007-2008	2007-2008	2008-2009
Réductions d'impôt des particuliers			
Augmentation des seuils et plafond de la table d'impôt	50	200	950
Nouveau crédit d'impôt pour épargne-étude	29	29,5	41,9
Hausse de 1000 à 1 500 \$ du crédit d'impôt pour les revenus de retraite	10	10	70
Fractionnement des revenus de retraite	27	27	106
Hausse de 1 200 à 1 800 \$ du seuil d'impôt pour le versement des acomptes provisionnels		17	67
Hausse de 69 à 71 ans de la limite d'âge pour l'échéance des RPA et des REER		5	22
Autres mesures fiscales	6	6	38,1
Coût total des réductions fiscales	122	294,5	1 295

Augmentation des seuils et plafonds de la table d'impôt

L'augmentation des seuils et du plafond de la table d'impôt représente la mesure fiscale la plus importante, mais elle n'entrera en vigueur qu'en janvier 2008, d'où l'effet beaucoup moins important sur le budget actuel que sur celui de 2008-2009. Dès l'année prochaine, les seuils auxquels le taux d'impôt est majoré seront relevés. Ainsi, le seuil où l'impôt sur le revenu passant de 16 % à 20 % sera relevé de 29 875 \$ à 37 500 \$ et celui du taux maximal (24 %) passera de 59 765 \$ à 75 000 \$. Cette mesure reprend intégralement la proposition que Jean Charest avait faite durant la dernière semaine des élections. Par contre, afin d'éviter que cette mesure soit critiquée comme étant une réduction d'impôt ne s'adressant qu'aux mieux nantis (en effet, le changement de seuil ne touche pas ceux qui gagnent moins de 30 000 \$, car leur taux d'imposition était déjà à 16 %), la ministre a aussi augmenté le montant de base d'exemption d'impôt de 275 \$ pour le porter de 9 940 \$ à 10 215 \$. Cette mesure a pour conséquence que les travailleuses et travailleurs à faibles revenus récupèrent un minime 110 \$ de leurs impôts. Malgré cette modification, le procédé de réduction fiscale proposé par le gouvernement libéral demeure tout de même fortement régressif. La réduction d'impôt ne devient significative que pour les couples où chacun des partenaires gagne plus de 75 000 \$. Il faut donc nuancer fortement l'affirmation de Mme Jérôme-Forget qui dit que c'est la classe moyenne qui profitera le plus de cette mesure. Rappelons que plus de 50 % des ménages québécois gagnent moins de 55 000 \$ par année, ce qui signifie que pour ces derniers, le retour d'impôt ne dépassera pas les 415 \$ si un seul conjoint travaille et 110 \$ si les deux travaillent.

TABLEAU F.5

Gains découlant de la réduction d'impôt de 950 millions de dollars – 2008
(en dollars)

Revenu de travail	Couple avec deux enfants et ayant un revenu	Couple avec deux enfants et ayant deux revenus ⁽¹⁾	Famille monoparentale ayant un enfant	Personne vivant seule
15 000	Non imposable	Non imposable	27	27
25 000	Non imposable	Non imposable	55	55
30 000	110	110	55	55
35 000	275	110	220	220
40 000	415	110	360	360
50 000	415	110	360	360
60 000	415	110	360	360
65 000	584	240	529	529
70 000	784	440	729	729
75 000	984	640	929	929
100 000	1 024	720	969	969
125 000	1 024	859	969	969
150 000	1 024	1 859	969	969
175 000	1 024	1 939	969	969

(1) Chaque conjoint gagne 50 % du revenu de travail.

Réduction d'impôt sur les revenus de retraite

À cette mesure, s'ajoutent d'autres baisses d'impôt dont deux importantes qui s'adressent directement aux retraités et qui reprennent celles annoncées par monsieur Audet en février. D'une part, ces derniers auront désormais la possibilité de fractionner leurs revenus de retraite afin de répartir sur les deux conjoints les revenus d'un d'entre eux. Cette mesure permettra ainsi de réduire le montant imposable et les taux qui s'y appliquent. Bien qu'elle vise à récompenser la solidarité entre deux conjoints retraités, cette mesure bénéficiera encore davantage aux mieux nantis. D'autre part, l'augmentation du crédit d'impôt sur les revenus de retraite de 1 000 à 1 500 \$ aura des effets sur une bonne partie des retraités (autour de 100 \$ d'économie d'impôt par contribuable).

Crédit d'impôt pour les régimes d'épargne-étude

À l'instar du gouvernement fédéral, Québec met en place un incitatif fiscal afin d'encourager les parents et les grands-parents à économiser pour les études de leurs petits. Déjà en place depuis le budget Audet, le crédit d'impôt remboursable pour épargne-étude a été repris par la ministre. Ainsi, toute cotisation à un régime d'épargne-étude depuis le 20 février dernier sera majorée d'un retour d'impôt pouvant aller jusqu'à 20 % (10 % après 500 \$) qui sera placé directement dans les comptes d'épargne. Cette mesure coûtera au gouvernement près de 30 millions de

dollars cette année et plus de 47 millions pour les années à venir. À un moment où le gouvernement annonce qu'il augmentera les frais de scolarité, il semble ironique que ce dernier vienne favoriser directement l'épargne-étude. Le message semble clair : épargnez, car ça va vous coûter cher ! Or, il faut noter que cette mesure souligne un passage d'une logique de services publics universels et accessibles vers une logique d'utilisateur-payeur individualiste.

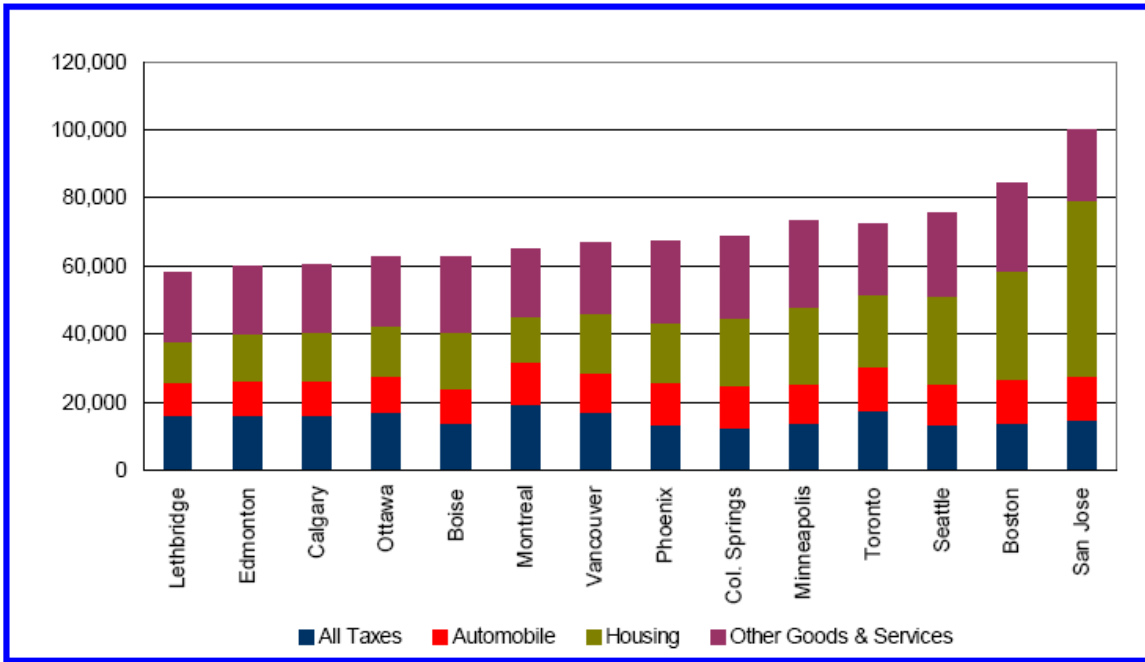
Les mythes sur le fardeau fiscal qui nous « accable »

La comparaison du fardeau fiscal des citoyens entre les différentes provinces et États constitue un exercice périlleux. D'abord, elle ne compare qu'un seul côté de l'équation soit le coût des programmes sociaux et des services publics et ne s'intéresse jamais à la valeur réelle des services reçus. Si les garderies ne coûtent que 7 \$ au lieu de 30, comme dans certaines provinces, il faut soustraire cet avantage des impôts payés. Si l'État prend en charge une plus grande part des dépenses de santé, organise une assurance-médicaments et contrôle aussi l'assurance automobile, voilà des avantages nets pour les citoyens qui doivent faire partie de l'équation. Lorsqu'on demande à Hydro-Québec de maintenir des tarifs d'électricité résidentiels nettement moins chers que ceux de ses voisins, cela constitue une autre forme d'avantage économique dont bénéficie l'ensemble des citoyens (nous savons tous qu'à Toronto, en 2004, on payait 64 % plus cher).

Ensuite, le niveau d'imposition révèle un autre aspect des choix sociaux : celui d'encourager une plus grande redistribution des richesses entre l'ensemble des citoyens. Sur le plan mondial, les études peinent à démontrer un lien fort entre le taux d'imposition et le niveau de croissance économique. Par contre, la relation entre un haut niveau de taxation et un faible niveau d'inégalités ressort clairement de l'ensemble des études. Comme le rappelle Jean-François Lisée : « Les comparaisons de taux d'imposition des provinces et des États sont essentiellement des palmarès de la mesquinerie : moins un État ne désire redistribuer la richesse, plus il gagne des points dans ces palmarès. Les gouvernements sociaux-démocrates ne peuvent, par définition, jamais en sortir vainqueurs ».

L'autre élément à prendre en compte dans ce palmarès est le niveau de richesse réelle des contribuables dans les différents États ou provinces. Il est normal qu'une province où les citoyens gagnent des salaires inférieurs à la moyenne doit gruger une plus grande part de ceux-ci, si elle veut assurer le même niveau de services que ses voisines. Or, plus la province est pauvre, plus le coût de la vie est faible. Pour mesurer l'impact réel du fardeau fiscal, il faut donc mesurer son effet en prenant en compte le coût de la vie globale. En 2002, le gouvernement albertain a demandé à une filiale du groupe KPMG d'effectuer une telle étude. Les résultats démontrent que malgré le fardeau fiscal qui pèse sur le Montréalais, le coût de la vie pour une famille gagnant 60 000 \$ y est moindre qu'à Toronto et Vancouver et que légèrement au-dessus de celui des résidents d'Ottawa et de Calgary. Cette étude demeure encore incomplète, car elle ne tient pas compte des dépenses d'études, de services de garde et de soins de santé.

**Annual personal cost of living in Canadian dollars
Employee earning C\$60,000 salary**



Note: Housing includes insurance, maintenance & utilities.

Source: MKK consulting. 2002. A comparison of Personal Taxes and Cost of Living in Alberta, Canada and the United States.

Intuitivement, la grande majorité des Québécoises et des Québécois perçoivent cette réalité et refusent de voir les services publics dilapidés pour quelques baisses d'impôt.

Des baisses importantes de taxe pour les entreprises ou comment palier au manque de vision de nos entrepreneurs

Tout le monde comprend que le développement de l'économie du Québec et sa compétitivité au niveau mondial dépend en bonne partie de la modernisation de ses entreprises. L'investissement est la clé de la compétitivité, de la productivité et de la croissance. Or, il serait lâche que les entrepreneurs expliquent leur manque de vision à long terme et leur négligence à investir dans leurs entreprises par le seul et unique « désincitatif de la taxe sur le capital ». Nous savons tous que lorsque le dollar canadien était faible et donnait un avantage compétitif à nos entreprises, nos entrepreneurs n'ont pas cru bon de planifier à long terme et ont peu investi. Or, avec la hausse du dollar canadien, nos entreprises prennent conscience de leur réel niveau de productivité et constatent certains retards d'investissement. La taxe sur le capital est donc devenue le nouveau bouc émissaire.

Le débat sur l'impact réel de la taxe sur le capital reste à approfondir. Même si l'on admet que cette taxe doit être abolie afin d'aider les entreprises à se moderniser, la mesure adoptée par Mme Jérôme-Forget soulève tout de même trois critiques importantes. D'abord, à terme, cette abolition de la taxe sur le capital privera l'État

de près de 900 millions de dollars. Cela représente une réduction de 10 % de la contribution fiscale des entreprises au financement de la mission de l'État. Aucune mesure n'est prévue afin de compenser cette perte de revenus de l'État par une autre forme de contribution des entreprises. Aussi, il semble illégitime d'accorder cette réduction aux entreprises financières et aux pétrolières qui, année après année, engrangent des profits records et ne souffrent pas de la compétition internationale. Enfin, il existe actuellement un mécanisme de crédit de taxe sur le capital permettant de déduire 10 % du coût des investissements du montant de la taxe à payer. Cette mesure annule déjà complètement la taxe sur le capital pour toute entreprise qui investit modérément. Par contre, celles qui n'investissent pas se voient pénalisées par l'obligation de payer la taxe sur le capital. En abolissant entièrement la taxe sur le capital, on fait ainsi disparaître cet incitatif important à l'investissement, car même une entreprise au laisser-aller se verra récompensée d'une annulation de sa taxe sur le capital. Il faut noter aussi que le gouvernement fédéral a annoncé, dans son dernier budget, des mesures d'aide aux provinces qui veulent abolir leur taxe sur le capital. Ainsi jusqu'en 2010, le fédéral compensera jusqu'à hauteur de 100 millions de dollars les pertes de revenus dues à cette mesure, mais par la suite, Québec devra assumer seul la facture.

Coûts des mesures fiscales liées aux entreprises			
Réductions d'impôt des entreprises	2007-2008	2008-2009	2011-2012
Majoration de 5 à 10 % du taux du crédit de taxe sur le capital pour investissements	67	134	0
Élimination progressive de la taxe sur le capital d'ici 2011	0	34	889
Hausse à 5 M \$ de la déduction pour les sociétés agricoles et de pêche dans le calcul de la taxe sur le capital	9	6	0
Amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation du secteur manufacturier	19	78	78
Hausse des taux d'amortissement visant les bâtiments, le matériel informatique et certains autres biens	8	19	19
Compensation fédérale pour l'élimination de la taxe sur le capital	-15	-63	0
Total	88	208	986

De son côté, l'accélération de l'amortissement pour le matériel de fabrication et de transformation du secteur manufacturier représente une mesure intéressante pour favoriser l'investissement. Cette mesure permet de déduire de leurs revenus imposables une plus grande proportion des investissements, réduisant ainsi l'impôt sur le revenu des entreprises à court terme. Une fois l'amortissement terminé, les entreprises retrouvent par contre leur plein niveau d'imposition. Il s'agit donc d'une façon peu coûteuse pour le gouvernement de rendre l'investissement rentable à court terme et de favoriser ainsi la modernisation des entreprises.

Pas de réelle politique de revitalisation du secteur manufacturier

Malgré la crise actuelle que vivent certains segments de notre secteur manufacturier, le budget Jérôme-Forget ne prévoit aucune mesure concrète d'envergure pour assurer le maintien de milliers d'emplois en danger. Outre les quelques allègements fiscaux, comment s'assurer que les secteurs du meuble, du papier et du bois d'œuvre, de l'alimentation et de la métallurgie réussiront à se tailler une nouvelle place dans l'économie mondialisée ? Malgré les appels répétés des syndicats et des entreprises de ces secteurs, le gouvernement Charest semble rester immobile et refuse toujours de lancer un véritable chantier pour trouver des solutions à cette situation.

Un équilibre budgétaire précaire

Aux premiers regards lancés sur le budget Jérôme-Forget, il semble que cette dernière a réalisé un miracle : accorder plus de réductions d'impôt que son prédécesseur tout en faisant disparaître l'impasse budgétaire de 900 millions qu'il avait prévue pour 2008-2009. Or, un examen plus attentif révèle qu'il s'agit plutôt de l'effet combiné d'un camouflage comptable et d'un surplus de revenus temporaire.

Grâce à des revenus supplémentaires de 800 millions en 2006-2007 qui n'avaient pas encore été comptabilisés en février, la ministre des Finances réussit à augmenter à 1,3 milliard de dollars la réserve budgétaire de 500 millions qu'avait mis de côté monsieur Audet. Ces revenus proviennent principalement d'un rendement exceptionnel d'Hydro-Québec (500 millions pour vente d'actifs et revenus supplémentaires) et d'un excédent de rentrées fiscales de 250 millions expliquées principalement par les augmentations de salaire liées à l'équité salariale.

Cette nouvelle réserve budgétaire de 1,3 milliard est entièrement épuisée afin de permettre le versement de 200 millions au Fonds des générations en 2007 (pour faire plaisir à l'ADQ) et pour étancher le trou de 1 100 millions de dollars prévu en 2008-2009. On remarque que l'impasse a augmenté de 200 millions à la suite de l'accélération des diminutions d'impôt. Pour les années à venir, il ne reste plus aucune réserve et les allègements fiscaux promis continueront à réduire de manière importante les revenus du gouvernement. Si la perte de revenus liée aux différentes baisses d'impôt est de seulement 431 millions de dollars cette année, celle-ci augmentera à 1,5 milliard l'année prochaine, dépassera largement 1,7 milliard de dollars en 2009 et atteindra les 2,3 milliards en 2011.

Diminution des revenus fiscaux du Québec à la suite des différentes mesures fiscales annoncées			
	2007-2008	2008-2009	2011-2012
Réductions de l'impôt des particuliers	294,5	1295	1295
Réductions de l'impôt des entreprises	88	208	992
Total	382,5	1 503	2 287

Une diète forcée des services publics appréhendée

La principale conclusion qui ressort de l'analyse du budget proposé par Monique Jérôme-Forget est qu'il s'agit d'un programme foncièrement néolibéral. Pourtant, à l'exception de la privatisation de cinq petits services gouvernementaux représentant moins de 500 employés et de la vente de trois propriétés d'État, aucune coupure ou abolition de programme ne laisse présager de virage radical vers l'amaigrissement forcé de l'État.

Cinq services privatisés :

- Centre de gestion des équipements roulants ;
- Centre de signalisation ;
- Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR) ;
- Fournitures et ameublement du Québec ;
- Service de la Reprographie gouvernementale.

Trois immeubles privatisés :

- 500, boulevard René-Lévesque Ouest à Montréal ;
- 25, rue Saint-Amable à Québec ;
- Place Québec.

La situation devient, par contre, très claire lorsqu'on regarde la logique à moyen terme du budget. En réduisant de manière si importante et si rapide les impôts, Mme Jérôme-Forget veut précipiter le Québec dans une situation de déficit forcé pour les années à venir. Face à cette éventualité, le gouvernement aura le beau jeu pour justifier ses coupures et ses privatisations en prétextant « qu'il regrette, mais qu'IL N'A PAS LE CHOIX ! » La meilleure façon d'imposer un amaigrissement important de l'État sans en porter le poids politique est toujours d'orchestrer une éventuelle famine. Ainsi, d'ici 2011, en conséquence des différentes baisses d'impôt annoncées dans ce budget, le gouvernement se retrouvera avec 2 milliards de dollars de revenus en moins qu'en 2007. Cachés au centre d'un magnifique cadeau sous forme de baisses d'impôt, les arguments de la réduction des services

publics se préparent et attendent patiemment que la nuit tombe pour venir imposer leur nouvel ordre dans la Cité.

Côté dépenses de programmes, que des mesures Audet recyclées

Côté dépenses, l'analyse est simple : en consacrant l'ensemble de sa nouvelle marge de manœuvre aux baisses d'impôt, Mme Jérôme-Forget ne pouvait rien faire de plus que le budget Audet. Point à la ligne.

Elle reprend donc intégralement l'augmentation de 6 % du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux qui servira entièrement à couvrir la hausse des coûts de système. Une bonne part de cette augmentation servira à couvrir les augmentations de salaire liées à l'équité et à l'entente avec les médecins spécialistes. Une part servira à couvrir les honoraires des 200 nouveaux médecins prévus pour entrer en fonction cette année. La seule amélioration des services proviendra de 158 millions supplémentaires consacrés aux services de soins à domicile pour personnes en perte d'autonomie et aux centres jeunesse. Cette nouvelle somme est loin du minimum de 300 millions qu'avait demandé la CSQ pour le maintien à domicile.

Augmentations des dépenses gouvernementales		
Dépenses de programmes		2033
Santé et Services sociaux		1355
Augmentation de la rémunération (équité et médecins spécialistes)	795	
Prévisions de la rémunération de 200 nouveaux médecins qui étaient prévus pour entrer dans le système		
Services de soins à domicile pour personnes en perte d'autonomie et centres jeunesse	158	
Éducation, Loisir et Sport		644
Ajout d'une heure trente d'enseignement au primaire	52	
Ajout de 800 ressources pour les élèves en difficultés promis en décembre 2005	35	
Enseignement postsecondaire. financement promis l'année dernière	120	
Prêts et bourses (principalement lié à la hausse de taux d'intérêt et à la suite du 103 millions qui avait causé les grèves étudiantes)	36	
Autres ministères		34
Service de la dette		277

En éducation, l'augmentation annoncée par la ministre ne permet que de couvrir la hausse des coûts de système et de mettre en place des mesures déjà annoncées depuis longtemps. De leur côté, les autres ministères voient leur budget maintenu approximativement au même niveau.

Il est certain que la Centrale qui souhaitait voir une amélioration importante sur le plan des budgets des services publics, de la culture, de la solidarité sociale et de l'environnement, la proposition de Mme Jérôme-Forget s'avère plus que décevante.

Une augmentation des investissements dans les infrastructures bienvenue

Avec tant de pots lancés contre le budget Jérôme-Forget, il faut bien qu'on y retrouve quelques fleurs. L'augmentation à 6,5 milliards du programme d'investissement dans les infrastructures publiques du Québec représente une mesure qui mérite notre reconnaissance. D'autant plus que cette augmentation de 1,5 milliard des investissements permettra de rénover nos infrastructures dans l'ensemble des secteurs, incluant l'éducation, la santé, le logement social et le transport en commun.

Plus de 1,3 milliard sera consacré cette année pour mettre en place de nouvelles infrastructures en santé et services sociaux (entre autres 1000 nouvelles places en CHSLD et 300 places de convalescence sont annoncées). À cette somme s'ajoutent 620 millions pour rénover des installations déjà existantes dans le réseau de la santé (réaménagement de 3000 places en CHSLD).

Du côté des établissements d'enseignement, 1,1 milliard sera consacré au développement de nouvelles installations et 806 millions de dollars serviront au maintien des actifs. Ces sommes permettront de rattraper quelque peu le retard accumulé sur le plan des rénovations de nos écoles et de nos institutions d'enseignement postsecondaire. Le développement du transport en commun se voit allouer la somme de 406 millions en plus des 41 millions de dollars réservés pour la rénovation des structures déjà en place. Enfin, 10 millions sont prévus afin de permettre de développer de nouvelles places dans les services de garde subventionnés. Cela représente une mince consolation, car rien d'autre n'a été annoncé afin de permettre la mise sur pied des 20 000 places supplémentaires promises par le Parti libéral lors des dernières élections.

Cette augmentation des investissements dans les infrastructures de 1,5 milliard est possible sans faire gonfler les dépenses du gouvernement puisque les investissements ne sont pas comptabilisés comme des dépenses, mais sont financés par des emprunts. Les seules dépenses proviennent du paiement de l'amortissement qui s'étale sur plusieurs années. Ainsi, ces nouveaux investissements et d'autres facteurs feront augmenter la dette totale du Québec de 2,8 milliards, passant ainsi de 122,4 à 125,2 G de dollars en 2008. Or, cette dette peut être considérée comme étant une « bonne dette » puisqu'elle permet au gouvernement d'acquérir des actifs qui servent à son développement. Si l'on

regarde la dette réelle (déficit cumulé), soit la dette moins les actifs, comme on le ferait pour des individus en comparant leur niveau d'endettement et leurs avoirs réels (maison, auto, REER, etc.), on remarque que cette dernière demeurera stable pour 2008 et 2009 à 91,7 G de dollars.

Quelques pas vers l'ADQ...

À l'exception des fiscalistes et du patronat, le budget de Monique Jérôme-Forget aura au moins réussi à créer un consensus, mais contre lui. Il aura également réussi l'exploit de plonger le Québec dans un mélodrame politique tel qu'on n'en avait vu depuis fort longtemps. Ces exploits viennent du fait que le gouvernement libéral ne semble pas avoir tenté d'obtenir concrètement l'appui d'un des deux partis d'opposition avant de mettre le budget sous presse.

L'ADQ avait très tôt annoncé ses couleurs. Elle voterait contre le budget à moins que celui-ci respecte quatre conditions non négociables :

1. Des baisses d'impôt, uniquement si l'équilibre budgétaire est réel ;
2. Une politique tarifaire responsable ;
3. Une accélération du remboursement de la dette ;
4. Une amélioration de la transparence de la comptabilité nationale en respectant les principes comptables généralement reconnus (PCGR).

Si le budget libéral ne répond en rien aux deux premières demandes de l'ADQ en plaçant le Québec dans une situation de déficit appréhendé pour 2009 et en ne disant mot sur aucun tarif, sauf l'augmentation des frais de scolarité, plusieurs pas concrets sont faits pour répondre aux deux dernières demandes.

D'abord, les libéraux ont augmenté les versements au Fonds des générations de 200 millions cette année afin de réduire la dette. Ils ont aussi donné le mandat à Hydro-Québec d'exporter plus d'électricité dans les années à venir afin de dégager des surplus allant jusqu'à 400 millions de dollars qui seront placés dans ce même fonds. Aussi, le gouvernement libéral s'est engagé, dans ce budget, à intégrer les principes de comptabilité (PCGR) dès l'année prochaine. Un comité de travail, formé en collaboration avec le Vérificateur général, devrait proposer une marche à suivre, évaluer les conséquences et remettre ses recommandations au plus tard en janvier 2008. De plus, les libéraux ont déjà franchi quelques pas en ce sens dans leur budget 2007-2008. En particulier, un passif environnemental de 300 millions a été inscrit aux comptes en raison des terrains contaminés dont le gouvernement est propriétaire. Au fur et à mesure que les travaux de décontamination seront terminés, la dette environnementale sera effacée. Ces compromis envers l'ADQ ne semblent, par contre, pas avoir réussi à convaincre cette dernière d'appuyer le budget.

...mais aucun compromis pour le PQ

Les péquistes, qui espéraient voir une grande partie des 700 millions de dollars de péréquation supplémentaires consacrés à l'amélioration des services de santé et d'éducation, ne retrouvent aucun compromis en leur faveur dans le budget Jérôme-Forget. Ils souhaitent, entre autres, que des sommes supplémentaires soient débloquées afin de venir en aide aux élèves en difficulté. Ces sommes auraient servi à engager plus de professionnels dans les écoles et à réduire la taille des classes, particulièrement dans les milieux défavorisés. De plus, ils espéraient qu'un minimum de 250 millions supplémentaire soit consacré à l'amélioration des soins à domicile. Apparemment, les libéraux ont pris pour acquis l'appui résigné du PQ et n'ont même pas fait l'effort de lui ouvrir quelques portes.

Qu'advient-il du budget ? Les libéraux qui ont déjà fait quelques pas vers l'ADQ, accepteront-ils de se rapprocher encore un peu plus du programme de Mario Dumont et de Gilles Taillon ? Au contraire, tenteront-ils plutôt un compromis avec un PQ plus fragile ? Peut-être faut-il comprendre que la dernière élection et le budget Jérôme-Forget n'étaient en fait qu'une répétition générale et que, demain, tout recommence ?

Les attentes de la CSQ entièrement déçues

En prévision du budget Jérôme-Forget, la CSQ s'est lancée dans une initiative innovatrice et audacieuse qui visait à dépasser la traditionnelle habitude de réaction et de critique. À deux semaines du discours du budget, la Centrale s'est risquée à lancer quelques pistes afin d'inspirer au gouvernement en place des manières intelligentes d'utiliser les 700 millions supplémentaires au lieu de les consacrer à des allègements fiscaux. Comprendant très bien l'ensemble des arbitrages qu'impose un tel exercice et étant consciente qu'elle ne replacerait aucunement le gouvernement dans le rôle de gestionnaire des deniers publics, la Centrale a entrepris cette initiative avec une grande dose d'humilité. La réception positive accordée par les médias et nos membres à cette initiative et l'exercice de synthèse et de précision de nos demandes qu'elle nous a imposé convainquent la Centrale de la pertinence d'un tel projet.

La proposition de budget alternatif présenté par la Centrale comprenait des dépenses de programmes supplémentaires de 1 milliard et une augmentation de 300 millions de dollars des revenus autonomes afin d'assurer pleinement le développement social, économique, culturel et écologique du Québec.

Les priorités en santé et services sociaux

Étant donné les besoins urgents en santé et services sociaux et les retards accumulés dans ces domaines, la plus grande part des investissements proposés devrait être affectée à ce secteur. Ainsi, 433 millions de dollars supplémentaires devraient être consacrés pour atteindre trois cibles prioritaires :

- Faciliter l'accès à un médecin de famille et réduire les délais d'attente (200 millions) ;
- Améliorer les services d'hébergement et de soins de longue durée (100 millions) ;
- Développer davantage les services à domicile (133 millions).

Selon l'Institut canadien d'information sur la santé, les dépenses publiques de santé sont de 2 566 \$ par habitant au Québec, alors que la moyenne canadienne est de 2 910 \$. De son côté, l'OCDE établit la moyenne de dépenses totales (publiques et privées) par habitant aux États-Unis à 6 400 \$ US annuellement, contre des dépenses totales de 3 900 \$ CAN au Québec². Pour combler le retard avec la moyenne canadienne, il faudrait consacrer plus de 2,5 milliards supplémentaires en santé. Comprendre qu'un tel investissement est irréaliste en une seule année, la Centrale souhaitait tout de même que le gouvernement Charest fasse un premier pas.

Les priorités en éducation

Lors des États généraux sur l'éducation en 1997, l'ensemble des partenaires de l'éducation réclamait un financement général à hauteur de 8,5 % du produit intérieur brut (PIB). À l'heure actuelle, nos dépenses globales en éducation ne dépassent pas 7,5 % du PIB. Cet écart représente un manque à gagner de plus de 1 milliard. Pour commencer à combler cet écart, la CSQ a donc suggéré au gouvernement du Québec de consacrer une somme de 405 millions dans les différents réseaux de l'éducation afin de parer aux besoins les plus pressants :

- Réaliser l'objectif des 20 000 places supplémentaires dans les centres de la petite enfance sur trois ans (60 millions la première année pour 200 millions à terme) ;
- Investir dans les infrastructures scolaires (100 millions) ;
- Investir dans l'éducation postsecondaire (200 millions) ;
- Maintenir le gel des frais de scolarité et verser aux universités les montants qu'elles auraient reçus en cas de dégel (45 millions).

Les priorités pour le développement économique et l'emploi, la solidarité sociale, l'environnement et la culture

Pour favoriser un meilleur développement économique et la création d'emplois, la CSQ propose l'injection d'un montant de 50 millions pour le perfectionnement et le reclassement de la main-d'œuvre. Étant donné les nombreuses fermetures d'usine et les congédiements massifs qui affectent certains secteurs d'activités économiques, il est urgent de donner accès aux travailleurs licenciés à des programmes de

² Institut canadien d'information sur la santé, *Tendances des dépenses nationales de santé*, 2006.

reclassement réellement qualifiant et d'accélérer la mise sur pied du programme de reconnaissance des qualifications acquises en emploi.

Dans le domaine de la solidarité sociale, la CSQ a suggéré qu'un montant de 50 millions soit consacré à l'indexation des prestations d'aide sociale pour l'ensemble des bénéficiaires. L'aide moyenne versée aux ménages-prestataires du programme d'aide sociale est de 7 475 \$ par année, soit un montant qui se situe à 63 % sous le seuil de faible revenu. L'indexation des prestations constituerait un premier pas pour freiner l'appauvrissement indécent des assistés sociaux. Rappelons-nous que bien loin de l'image des « Bougons » trop souvent présentée, les prestataires des mesures de sécurité du revenu ont rarement choisi de vivre dans une situation de pauvreté. Plus du tiers (38 %) de ces prestataires se retrouvent dans l'impossibilité de travailler en raison de problèmes majeurs de santé mentale ou physique. Aussi, un grand nombre de prestataires font face à des obstacles systémiques qui rendent difficile leur intégration sur le marché du travail : manque de formation, problèmes d'adaptation sociale, monoparentalité, etc. Pour d'autres enfin, l'aide sociale demeure le dernier refuge lorsque l'assurance-emploi prend fin et qu'aucun emploi décent n'est disponible pour eux.

Pour encourager l'usage du transport en commun, la CSQ a proposé que le gouvernement offre un crédit d'impôt remboursable de 10 % sur les laissez-passer mensuels de transport en commun. Une mesure qui coûterait 50 millions au gouvernement du Québec, mais qui contribuerait à changer les habitudes des Québécoises et des Québécois dans l'intérêt de la préservation de l'environnement.

En ce qui a trait à la culture et aux communications, la CSQ a demandé le rétablissement du financement de Télé-Québec au niveau de ce qu'il était en 2003, soit 5 millions supplémentaires. Également, un investissement de 5 millions devrait être octroyé aux bibliothèques scolaires qui sont dans un état lamentable afin de leur permettre d'accomplir leur mission d'initiation à la lecture et à la culture. Nos membres nous rappellent constamment qu'il manque autant d'argent que de professionnels ou de personnel de soutien afin d'assurer des services de qualité. Dans certaines écoles, ce sont des comités de parents qui doivent acheter, traiter et couvrir les nouveaux livres.

300 millions à récupérer auprès des mieux nantis

Les investissements proposés par la CSQ se chiffrent à 998 millions, soit 300 millions de plus que le transfert obtenu du fédéral. Pour rendre possibles de tels investissements, la Centrale a proposé au gouvernement du Québec d'aller chercher un revenu supplémentaire de 300 millions en réduisant le plafond de l'exemption d'impôt pour les revenus placés dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) de 19 000 \$ à 10 000 \$.

Cette mesure qui en chatouille plusieurs, mérite qu'on s'y attarde avec un peu plus d'attention. Selon les dernières données disponibles (année fiscale 2003), plus de

1,5 million de contribuables québécois ont bénéficié de cette mesure, soit 26 % de l'ensemble des déclarants. Plus de la moitié de ces personnes cotisaient à un REER pour un montant ne dépassant pas le 2 500 \$ par année. La capacité réelle de la majorité des Québécoises et des Québécois à mettre de l'argent de côté pour leur retraite était déjà, en 2003, bien inférieure au plafond de 13 500 \$ fixé par le gouvernement. En effet, les données de Statistique Canada rapportent qu'uniquement 300 000 contribuables, qui avaient des droits au REER, les avaient entièrement utilisés. C'est donc dire que moins de 5 % des contribuables atteignaient effectivement ce plafond de cotisation.

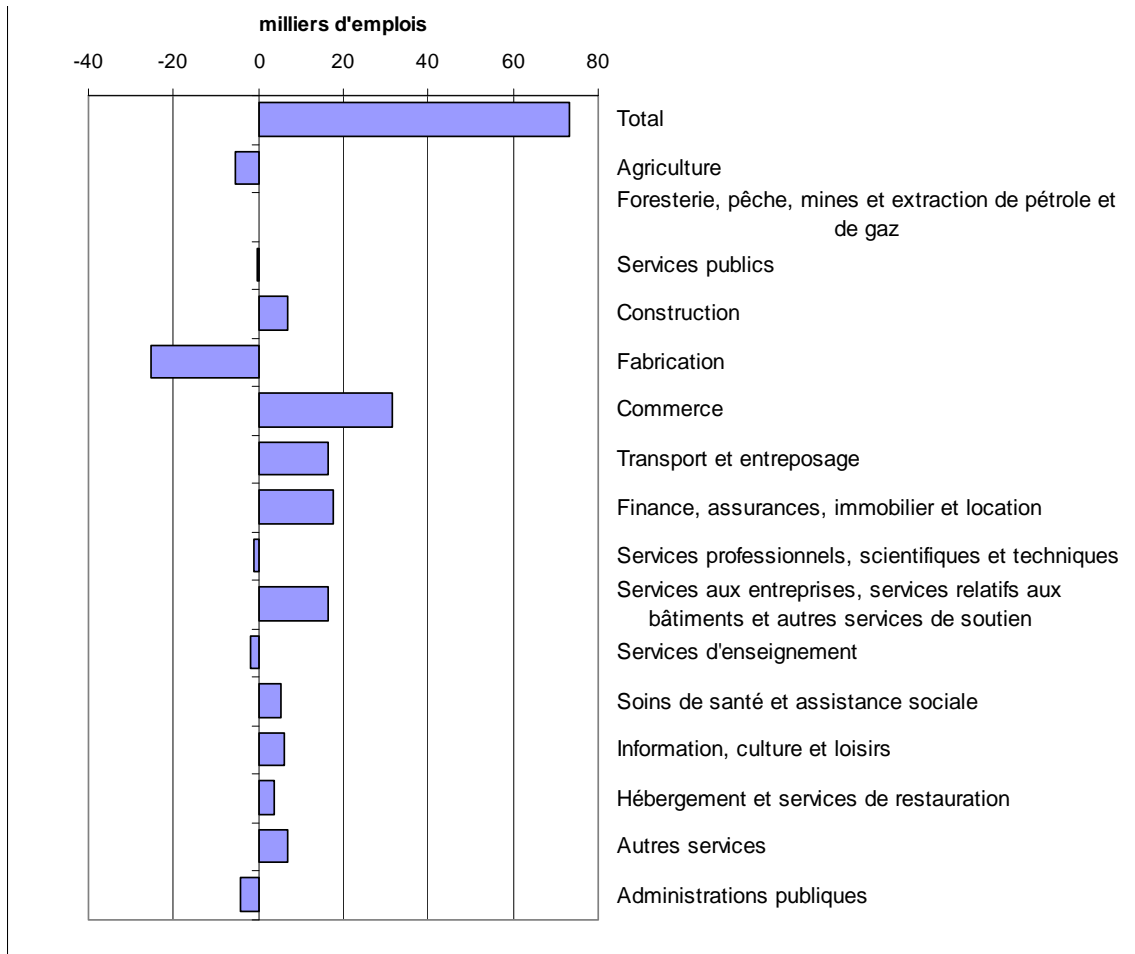
20 % des crédits d'impôt versés à seulement 2,3 % des contribuables

Le crédit d'impôt pour les REER coûte au gouvernement plus de 1,5 milliard de dollars en perte de revenus. De cette somme, 300 millions (soit 20 %) provenaient uniquement des placements dans les REER de 2,3 % des contribuables qui gagnent plus de 100 000 \$ par année. Il est donc erroné de croire que l'avantage relié au REER profite de la même manière à l'ensemble de la population. En réduisant à 10 000 \$ le plafond de l'exemption d'impôt des cotisations à un REER, le gouvernement pourrait réduire les avantages fiscaux consentis à une minorité tout en préservant l'effet positif sur l'épargne de l'ensemble des contribuables. Ainsi, cette mesure devrait rapporter plus de 300 millions de dollars additionnels au trésor public qui pourraient mieux servir les intérêts de l'ensemble de la société québécoise en finançant les services publics et les programmes sociaux.

Il fallait s'y attendre, aucune des mesures proposées par le budget Jérôme-Forget n'allait dans le même sens que les besoins identifiés par la Centrale avait. Or, la déception qui accompagne la réception du budget ne remet aucunement en question l'évaluation positive que la Centrale porte sur les retombées de cette initiative innovatrice.

Annexe 1 Indicateurs économiques

Emplois créés ou perdus au Québec dans les secteurs d'activités depuis le début 2007



La croissance économique mondiale												
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007p	2008p	2009 p	2010 p	
% de croissance du PIB réel												
Monde ¹					5,3	4,9	5,1	4,9	4,9			
OCDE ²	3,7	1,1	1,3	2,7	3,2	2,7	3,2	2,5	2,7			
États-Unis ²	3,7	0,8	1,6		3,9	3,2	3,3	2,4	2,7	2,5	3,1	Desjardins économique révisé à 3,1% la croissance pour 2008
Europe ²	3,7	1,9	0,9		1,7	1,5	2,8	2,2	2,3			Desjardins économique hausse la prévision pour 2007 à 2,6%
Inde ²	4,4	5,8	4,0	8,5	8,5	8,5	8	7,5	7			
Chine ²	8,0	7,5	8,3	9,5	10,1	10,2	10,6	10,3	10,7			
1: selon le FMI 2: selon l'OCDE P : prévisions Pd : prévisions de Desjardins économique												
L'économie des États-Unis												
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007				2007p
								Janvier	Février	Mars	Avril	
Emplois total (sans agriculture)	130781	132471	130594	130256	130412	132458	135110	137329	137419	137622	137684	137313
% variation		1,3	-1,4	-0,3	0,1	1,6	2,0		0,1	0,1	0,0	1,6
Emplois manufacturier	14,12	14,48	15,05	15,59	15,95	16,37	16,69		17,03	17,06	17,2	16,99
% variation		2,5	3,9	3,6	2,3	2,6	2,0			0,18	0,82	1,8
Taux d'utilisation des capacités industrielles			81	85,1	73,6		81,3	81,1	81,6	81,2	81,6	81,7
Taux de la FED	6,24	3,88	1,67	1,13	1,35	3,22	4,97	5,25	5,25	5,25	5,25	5,25
Sources: Bureau of economic statistics and Federal reserve bank												

L'économie du Canada												
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007				
								Janvier	Février	Mars	Avril	2007p
PIB aux prix de base (en M\$ enchaînés, 1997)	943 738	957 258	982 843	1 002 936	1 034 024	1 062 951	1 091 665	1 103 607				
% de variation	5,3	1,4	2,7	2,0	3,1	2,8	2,7	0,1				
Ventes au détail (M\$ courants)	287 838	300 448	319 525	331 143	346 721	367 828	391 315	399 373	399 853	408 155		
% de variation	6,0	4,4	6,3	3,6	4,7	6,1	6,4	- 0,4	0,1	1,9		
Mises en chantier, toutes les régions	151 653	162 733	205 034	218 426	233 431	225 481	227 395	253 300	199 300	214 000	211 900	
% de variation	1,1	7,3	26,0	6,5	6,9	- 3,4	0,8	19,1	- 21,3	7,4	- 1,0	
Expéditions manufacturières (M\$ courants)	561 301	543 272	559 903	562 552	586 106	591 086	587 695	583 666	582 534	601 632		
% de variation		- 3,2	3,1	0,5	4,2	0,8	- 0,6	- 1,9	- 0,2	2,8		
Rémunér. hebd. moy., incl. le temps suppl. (\$ cour.)	655,91	665,30	679,32	688,31	702,87	725,51	747,08	763,06	764,12			
	2,4	1,4	2,1	1,3	2,1	3,2	3,0	0,6	0,1			
Emploi (EPA) (k)	14 764	14 946	15 310	15 672	15 947	16 170	16 484	16 729	16 744	16 798	16 793	
% de variation	2,5	1,2	2,4	2,4	1,8	1,4	1,9	0,5	0,1	0,3	0,0	
Emplois secteur de la fabrication	2249,7	2229,2	2286,1	2275,5	2292,7	2207,6	2134,8	2117,2	2 082,5	2 083,9	2 065,3	
Emplois secteur des services	10942	11166	11432	11746	11957	12167	12505	12692	12 740,9	12 806,9	12 806,9	
Taux de chômage (%)	6,8	7,2	7,7	7,6	7,2	6,8	6,3	6,2	6,1	6,1	6,1	
Taux d'emploi (%)	61,3	61,1	61,7	62,4	62,7	62,7	63,0	63,4	63,4	63,5	63,4	
Indice des prix à la consomm. (non dés.)	113,5	116,4	119,0	122,3	124,6	127,3	129,9	130,3	131,2	132,3	132,8	
% de variation	2,7	2,6	2,2	2,8	1,9	2,2	2,0	1,2	2,0	2,3	2,2	
Exportations internationales de biens (M\$ de 1997)	385 102	370 041	374 298	361 548	382 462	392 643	396 701	409 480	394 634	415 420		
% de variation	8,2	- 3,9	1,2	- 3,4	5,8	2,7	1,0	- 2,0	- 3,6	4,0		
Balance commerciale avec les États-Unis							7 479	8 338	8 295	7 610		
Balance commerciale totale							4 719	5 760	5 237	4 642		
Dollar canadien en ¢ US (non désaisonnalisé)	67,33	64,58	63,68	71,35	76,83	82,53	88,18	85,04	85,42	85,60	88,16	
Bourse de Toronto S&P/TSX	9 608	7 732	7 036	7 162	8 646	10 162	12 081	13 034	13 045	13 166	13 417	

Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistiques Canada

L'économie du Québec															
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007							
								Janvier	Février	Mars	Avril	2007p	2008p	2009 p	2010 p
PIB aux prix de base (en M\$ enchaînés, 1997)	201 264	203 797	208 957	211 869	217 360	221 740	225 241	225 917							
% de variation	4,5	1,3	2,5	1,4	2,6	2,0	1,6	- 0,1				1,1	2,3	2,7	2,4
Ventes au détail (M\$ courants)	65 245	67 956	72 099	75 326	78 518	83 074	87 085	88 654	88 509	89 128		88 595			
% de variation	5,1	4,2	6,1	4,5	4,2	5,8	4,8	0,3	- 0,2	0,6		4,7	4,8	5,1	4,8
Mises en chantier, toutes les régions	24 695	27 682	42 452	50 289	58 448	50 910	47 877	49 500	43 700	47 800	45 300	47 600	38000	35000	35000
% de variation	- 4,1	12,1	53,4	18,5	16,2	- 12,9	- 6,0	1,0	- 11,7	9,4	- 5,2	0,8			
Expéditions manufacturières (M\$ courants)	136 920	131 945	133 625	133 832	135 517	137 038	141 127	137 913	138 819	144 322		138 176			
% de variation		- 3,6	1,3	0,2	1,3	1,1	3,0	- 3,4	0,7	2,2		- 2,2		2,2	2
Rémunér. hebdo. moy., incl. le temps suppl. (\$ cour.)	616,28	627,76	644,30	655,43	668,48	686,26	703,28	707,63	716,07			707,30			
% de variation	1,7	1,9	2,6	1,7	2,0	2,7	2,5	- 0,3	1,2			2,9			
Emploi (EPA) (k)	3 402,8	3 440,2	3 569,9	3 628,8	3 680,5	3 717,3	3 765,4	3 804,1	3 799,0	3 828,2	839,1	3 801,6			
% de variation	2,2	1,1	3,8	1,6	1,4	1,0	1,3	0,4	- 0,1	0,8	0,3	1,5			
Taux de chômage (%)	8,5	8,8	8,6	9,1	8,5	8,3	8,0	7,7	7,8	7,6	7,2	7,8	7,7	7,1	6,5
Taux d'emploi (%)	57,8	57,9	59,5	60,0	60,2	60,1	60,2	60,5	60,4	60,8	60,9	60,4			
Indice des prix à la consommation	110,6	113,2	115,5	118,4	120,7	123,5	125,6	125,7	126,6	127,5	127,8	126,2			
% de variation	2,4	2,4	2,0	2,5	1,9	2,3	1,7	0,6	1,4	1,8	1,4	1,0	2,3	2,2	1,9
Exportations internationales de biens (M\$ de 1997)	71 337	66 413	64 925	63 827	67 389	70 523	70 854	73 567	67 225			74 029			
% de variation	16,5	- 6,9	- 2,2	- 1,7	5,6	4,7	0,5	3,5	- 8,6			- 4,3			

Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistiques Canada